

VOTO CONCURRENTE CONJUNTO QUE FORMULAN LA MINISTRA NORMA LUCÍA PIÑA HERNÁNDEZ Y EL MINISTRO JORGE MARIO PARDO REBOLLEDO EN EL AMPARO EN REVISIÓN 1077/2019, RESUELTO POR LA PRIMERA SALA DE LA SUPREMA CORTE DE JUSTICIA DE LA NACIÓN EN SESIÓN DEL DIECISÉIS DE JUNIO DE DOS MIL VINGT ET UN

Bien que nous partagions le sens de la phrase et bon nombre de ses considérations pour conclure que les mesures et actions urgentes émises par le Comité contre les disparitions forcées des Nations Unies (ci-après, « le Comité ») sur la base de l'article 30 de la Convention internationale pour la La protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (ci-après « la Convention ») doit être obligatoire et son respect contrôlé judiciairement et constitutionnellement par les autorités de l'État mexicain dans le cadre de leur compétence, nous avons les observations suivantes.

1. L'amparo en cours d'examen aurait dû être connu par la plénière du SCJN

En premier lieu, il nous semble que, en raison de l'importance et de la transcendance du critère et puisque la question centrale discutée dans ce recours en révision est une question qui correspond, en principe, à être entendue par l'Assemblée plénière de la Cour suprême de Justice de la Nation (SCJN) et non devant cette Première Chambre, cette affaire aurait dû être renvoyée en séance plénière de cette Haute Cour.

Ce qui précède est dû au fait que, bien que l'affaire trouve son origine dans une enquête déficiente sur le délit de disparition forcée dans l'État de Veracruz (qui, en principe, est une affaire pénale qui correspond à cette Première

